



© Région Morges

La principale mission de l'association Région Morges, dont Saint-Prex est membre depuis sa création, est de coordonner les planifications et les projets communaux en aménagement du territoire, urbanisme, mobilité et environnement. Région Morges est, par exemple, en charge de planifier le réseau de transports publics urbains, main dans la main avec les communes et les MBC.

Que fait Région Morges

A ses débuts, l'association a été mandatée pour réfléchir au développement de la région, en partant de la thématique du paysage et en demandant « *quels éléments paysagers identifient la région, que faut-il préserver et ne pas urbaniser?* ». Ensuite, les lieux les plus adaptés pour accueillir les 10'000 habitants supplémentaires prévus à horizon 2030 ont été ciblés. Un document avec des fiches-guides a été publié. Puis, est arrivée la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui a obligé certaines communes à revoir leurs choix d'urbanisme.

Région Morges a également pour rôle de faire le lien entre le Canton et les communes membres, par exemple, pour relayer les modifications légales (en lien avec la LAT ou le système de gestion des zones d'activités), en expliquant les impacts et en proposant des démarches et outils adaptés aux nouvelles directives.

Statut particulier de Saint-Prex

Comprendre et expliquer Région Morges n'est pas aisé, surtout que Saint-Prex a un statut particulier, puisque c'est la seule commune membre qui n'est pas impliquée dans le projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM), « *alors que Région Morges représente les communes dans le PALM* », souligne Charlotte Baurin, cheffe de projet de

Région Morges. Si cette entité s'est créée en partie pour défendre les intérêts de ce secteur du PALM, l'élément déclencheur est l'autoroute. Les communes se sont initialement associées pour trouver des solutions au contournement de Morges.

L'exemple de la voie verte

A propos des projets en cours et qui concernent Saint-Prex, il y a la requalification de la RC1 (la route cantonale qui traverse notre Commune). Pilotée par le Canton, Région Morges est en charge de coordonner les décisions que doivent prendre les communes concernées.

Le projet de voie verte qui prévoit un itinéraire sécurisé pour piétons et cycles de Saint-Prex à Pully a été impulsé grâce aux réflexions de l'association sur un réseau de mobilité douce régional incluant Saint-Prex. Grâce à cette entité coordinatrice, la demande de co-financement déposée auprès de la Confédération a abouti et 3,19 millions de francs ont été obtenus pour les travaux. Sans Région Morges, Saint-Prex aurait eu peu de chance d'obtenir une partie de ces sous. Pour cette voie sécurisée « *où un parent est confiant d'y envoyer, seul, son enfant de 12 ans* », Région Morges veille à ce que le tracé soit harmonieux sur tout le trajet, que le planning soit coordonné sur l'ensemble des communes, mais surtout que les travaux concordent avec ceux prévus sur la RC1. Le premier coup de pioche ne devrait pas intervenir avant 2023.

Région Morges, c'est donc le lieu où beaucoup de questions sont posées, d'informations apportées et où il est important de lier les différents éléments pour former un développement cohérent.

Région Morges

Fabienne Morand

Pour en savoir plus :
www.regionmorges.ch

Région Morges en chiffres

Assemblée constitutive :
 18 décembre 2008, 4 employés pour 3 ETP.

Nombre de communes :
 10

Superficie :
 39,7 km², dont 23,2 km² de zone agricole, 3,61 km² de zone forêt/naturelle/verdure et 39,7 km² de zone bâtie ou à bâtir.

Population de ce secteur au 1^{er} janvier 2018 :
 39'745 habitants

Montant de participation de Saint-Prex :
 14,75 francs/habitant